

Représenter et défendre les intérêts des salariés devant l'employeur ou son représentant, est une noble mission...

A moins de ne défendre que ses intérêts personnels...

Quand nous devons nous positionner sur un accord, nous nous posons une question : Est-ce que cet accord satisfait les salariés que nous représentons ?

*En ce qui concerne l'accord sur les Négociations salariales 2010, pour nous, CGT Pierre Fabre, la réponse est **NON !***

Nos niveaux de salaires sont parmi les plus bas de l'industrie pharmaceutique et quand notre entreprise dégage des résultats financiers historiques (grâce à vous tous !), les augmentations de salaires se doivent d'être à la hauteur !!!

Nous sommes les seuls à ne pas signer cet accord.

Les Organisations syndicales représentent les salariés et doivent œuvrer dans l'intérêt des salariés. Dans ce cas, puisque 84% des organisations syndicales (5 sur 6 ont signé), cela devrait satisfaire 84% des salariés !

Est-ce le cas ?

Voilà qui laisse à méditer à l'approche des prochaines élections professionnelles...

LES NEGOCIATIONS SALARIALES 2010

Nous tenons à féliciter la Direction pour son excellent travail qui nous conforte dans notre ressenti des réunions paritaires, **à savoir que tout se passe avant, après la réunion, voire même pendant les pauses déjeuner !**

A midi, les négociations étaient finies sur un constat d'échec pour nous, puisque **3 organisations syndicales (CGT, CGC, FO) ne signaient pas à la proposition suivante :**

➤ OETAM : AG (augmentation générale)	1,2 % (plancher 35 €)	+ AI (augmentation individuelle)	0,8 %
➤ CADRES : AG	1 % (plancher 50 €)	+ AI	1 %
➤ Réseaux : AG	1,2 %	+ AI	0,8 %.

La Direction conclue par un **constat de désaccord** (accord unilatéral mis en place par la Direction), et revient à la proposition initiale qui était :

➤ OETAM, CADRES et Réseaux :	AG 0,8 % + AI 0,5 %
------------------------------	---------------------

Quelle ne fut pas notre surprise, même si nous ne sommes pas naïfs, **de voir que des organisations syndicales non-signataires à 12h pour 35 € signent à 14h pour seulement 2 € supplémentaires pour les OETAM et/ou pour 0,1 % de plus en AG et 0,1 % en moins en AI pour les Réseaux!**

Pour rappel, voici ce qui a été signé par 5 organisations syndicales (CGC, CFDT, CFTC, FO, UNSA) sur 6 :

➤ OETAM :	AG 1,2 % avec plancher de 37 €	+ AI 0,8 %
➤ CADRES :	AG 1 % avec plancher de 50 €	+ AI 1 %
➤ Réseaux :	AG 1,3 %	+ AI 0,7 %

Comment un syndicat peut-il signer cette année (rappelons-le : exceptionnelle) à 37 € pour les OETAM et 50 € pour les cadres alors qu'il n'a pas signé à 40 € pour les OETAM et 60 € pour les cadres en 2009, en prétextant à l'époque la différence entre les catégories ?

La CGT Pierre Fabre n'a pas signé cet accord pour plusieurs raisons :

- 1) Nous sommes très loin de la somme que vous souhaitiez en moyenne dans le questionnaire de la CGT et que nous demandions : **65 € pour TOUS !**
(Encore un grand merci à tous ceux et celles qui ont pris le temps de le remplir et de nous le renvoyer !)
- 2) Nous sommes **contre une politique différenciée** : 37 € pour les OETAM, 50 € pour les Cadres et aucun plancher pour les réseaux ! **La Direction continue à creuser les écarts !**
Nous ne sommes pas un syndicat catégoriel, nous défendons l'intérêt de tous les salariés !
- 3) **Nous avons assez donné et subi pour ne pas faire le dos rond, d'autres s'en chargent déjà !**

Avec une augmentation générale à 1,2 %, tous les OETAM auront 37 € (ex pour le 5C dont le salaire moyen est de 2538 € : 1,2 % = 30,5 €). **A quoi sert le 1,2 % ?**

Quelques exemples dans d'autres entreprises du médicament :

➤ Pfizer :	3,2 % d'augmentation
➤ BMS :	2,5 % d'augmentation
➤ Sanofi :	3,3 % d'augmentation

Le Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) chez PFDC

A l'heure où nous écrivons cette lettre, nous (les organisations syndicales) sommes toujours dans le processus de négociation après de nombreuses réunions, d'interventions des experts auprès du CCE et du CHSCT.

Nous nous félicitons de l'unité syndicale, **avec un tract signé par les 6 organisations syndicales du groupe Pierre Fabre**, pour faire face à ce PSE et aux pressions de l'entreprise sur le secrétaire du CCE, porte-parole des élus du CCE.

La CGT ne tolère pas qu'il y ait un bouc émissaire et reste vigilante à ce que les comptes rendus reflètent réellement l'ambiance des débats et des réunions.

Nous vous tiendrons informés ultérieurement de la suite des événements.

ACCORD VM

➤ **Accord allocation annuelle pour les itinérants**

Depuis plusieurs années, la visite médicale réclame, à juste titre, un véritable «13° mois ». L'allocation annuelle était basée sur la moyenne des salaires fixes de l'ensemble des réseaux.

A partir de cette année, l'allocation annuelle sera calculée individuellement sur la base du salaire fixe brut **et** la moyenne annuelle de la partie variable.

La Direction a choisi d'intégrer progressivement cette mesure sur 3 ans : soit 60% en 2010, 80% en 2011, et 100% pour 2012, avec un plancher de garantie égal à la somme versée en 2009.

C'est pour cela que la CGT Pierre Fabre a décidé de signer cet accord.

Implication de la CGT Pierre Fabre

➤ **49° Congrès :**

Lors de la semaine du 7 au 11 décembre 2009, la CGT tenait son 49° congrès national à Nantes.

Sa direction a été renouvelée pour coller aux réalités du salariat.

Bernard THIBAULT a été réélu comme secrétaire général de la CGT et Lionel PASTRE (élu CGT Péraudel et Délégué Syndical Central CGT Pierre Fabre) comme membre de cette nouvelle direction nationale pour la 2° fois consécutive.

➤ **LEEM :**

Depuis le mois de novembre 2009, Frédéric FABRE (Délégué Syndical CGT Avène et secrétaire CGT Pierre Fabre) siège au niveau du LEEM.

Le LEEM est l'organe représentatif de l'ensemble de la profession du médicament, 300 entreprises sont membres du Leem, c'est le lieu de négociation de tous les accords de branche de l'industrie pharmaceutique. Ces accords s'appliquent ensuite à minima dans notre entreprise.

Le calendrier de négociations pour les deux prochains mois : la santé au travail (stress, pénibilité) et les négociations salariales 2010.

➤ **Prud'hommes :**

Nous vous rappelons que Bruno BUCCELLI (Elu et Délégué Syndical CGT Labège) et Daniel ANELLI (Elu Avène - Délégué Syndical Central Adjoint CGT Pierre Fabre) sont conseillers prud'hommes ; pour le premier au conseil des prud'hommes de Castres et pour le second, à celui de Montpellier.



BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION

Je souhaite : **Prendre contact**

Me syndiquer

NOM / Prénom

SITE TEL

Contacts :

Lionel Pastre (délégué central)

ou Frédéric Fabre (Secrétaire)

Mails : lionelpastre@aol.com

fredd.fabre@hotmail.fr

Ou bulletin à renvoyer en courrier postal à : Frédéric Fabre Secrétaire Cgt Pierre Fabre
25, Avenue du four à chaux 34260 La tour sur orb